

La Tannerie Lévesque de Saint-Octave-de-Métis, une tannerie artisanale de la fin du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle

Marcelle MARTIN¹

L'historique de la Tannerie Lévesque de Saint-Octave-de-Métis

La tannerie de Saint-Octave-de-Métis a été construite à la fin du XIX^e siècle. Contrairement aux sources d'information disponibles, on peut établir qu'elle fut construite par Jean-Baptiste Sirois en 1888. En effet, selon le document *Hier au pays des Métissiens*², c'est vers 1875 que Joseph Lévesque ouvrit une tannerie à Saint-Octave-de-Métis, date d'ailleurs reprise par le ministère des

Affaires culturelles dans son document sur la Tannerie Lévesque³. Cette date est peu probable puisque, d'une part, Joseph Lévesque n'avait alors que 15 ans et, d'autre part, le recensement de 1881⁴ établit qu'il était tanneur à Baie-des-Sables. Par ailleurs, un article de journal de l'automne 1959⁵ relatant les propos d'Alphonse Lévesque situe l'achat de la tannerie par son père Joseph le 11 août 1884 alors que cette date correspond plutôt à la vente de la tannerie de

Luceville à Joseph Lévesque et Elzéar Goulet par Samuel Lavoie⁶. Cette confusion de date a été faite également par Rosario Lévesque, petit-fils de Joseph, lors de l'élaboration de l'étude patrimoniale réalisée par le ministère des Affaires culturelles en 1990⁷.

Pour retracer la date de construction de la tannerie, nous avons consulté le Registre foncier du Québec. Nous y avons d'abord trouvé un bail en date du 11 février 1888



La Tannerie Lévesque avec à proximité la grange, où se retrouvait le moulin à écorce, et la maison en arrière-plan.
(Collection Marguerite Lévesque)

qui établit que Jean-Baptiste Sirois «[...] a, ce jour, baillé à titre de bail emphytéotique pour le temps de quatre-vingt-dix-neuf ans, [...] un terrain situé au troisième rang de la dite paroisse de St-Octave-de-Métis au canton Cabot [...]»⁸. Il s'agit du terrain sur lequel fut érigée plus tard la tannerie. Nous avons ensuite découvert un acte d'obligation hypothécaire du 29 décembre 1888 dans lequel Jean-Baptiste Sirois hypothèque «[...] le terrain avec la boutique à tannerie et autres bâtisses y érigées [...]»⁹. Puisque la tannerie a été mise en garantie de prêt à la fin de 1888 et que le terrain sur lequel elle se trouve a été acquis en février de la même année, on peut en déduire qu'elle a été construite au cours de cette période.

Jean-Baptiste Sirois n'est demeuré propriétaire de la tannerie que très peu de temps. En effet, le 18 avril 1889, soit à peine un an après sa construction, il vend la tannerie de Saint-Octave-de-Métis à Joseph Lévesque pour la somme de six cent vingt-cinq piastres, comprenant:

[...] une maison en bois à deux étages servant en même temps de boutique de tanneur, de trente pieds, y compris un [sic] shed à écorce, érigés sur un terrain baillé de Elzéar Roy [...] tous les meubles meublants outillage ou instruments de boutique pouvant servir à une tannerie, bois de cordes, bois de construction, écorces de pruche [...] ainsi que poêle et tuyau [...]»¹⁰

De 1889 jusqu'à sa fermeture en 1959, la Tannerie Lévesque a vu trois générations se succéder, soit Joseph, Alphonse et Rosario. Joseph Lévesque exerça son métier de tanneur à Saint-Octave pendant près de quarante ans, soit de 1889 à 1926. Né le 18 août 1860, il apprend et exerce d'abord le métier de tanneur à Baie-des-Sables. En 1882, il épouse Eugénie Goulet dont le frère Elzéar est également tanneur, puis, en 1884, il s'associe avec lui pour acheter la tannerie de Luceville¹¹. En 1888, Elzéar Goulet vend ses parts à Joseph

Lévesque mais, quelques jours seulement après avoir acheté la tannerie de Saint-Octave (14 mai 1889), ce dernier revend la tannerie de Luceville à son beau-frère le 18 mai 1889¹². Joseph Lévesque exploitera la tannerie avec ses fils Philippe et en particulier Alphonse. Après le décès accidentel de Joseph, survenu le 27 août 1926, c'est Alphonse qui lui succédera.

Ayant appris tous les secrets du tannage de son père, Alphonse Lévesque, que tout le monde surnommait affectueusement «*Toune*», maintient l'entreprise familiale jusqu'à sa fermeture à l'automne 1959. La tannerie a été très florissante au cours de cette période puisque celui-ci réussit à faire vivre honorablement une nombreuse famille de 18 enfants avec les revenus de sa boutique. Pour subvenir aux besoins d'une si grande famille, on y faisait également l'élevage de quelques animaux de subsistance ainsi que la culture et la vente des légumes. Soulignons qu'Alphonse Lévesque était reconnu pour sa très grande générosité, n'hésitant pas à donner aux moins nantis. Parmi tous ses enfants, c'est surtout Rosario qui a assisté son père en s'occupant principalement du commerce des peaux. Ce sont donc Joseph et Alphonse qui ont véritablement exercé le métier de tanneur.

Tout au long de son existence, la Tannerie Lévesque a conservé son caractère artisanal sans vraiment introduire de mécanisation ni jamais compter plus de deux tanneurs à la fois¹³. Il s'agissait d'un bâtiment à deux étages qui n'avait aucune division. Joseph Lévesque habitait le haut de la tannerie et tenait boutique au rez-de-chaussée, comme c'était d'ailleurs le cas dans presque toutes les tanneries artisanales de l'époque¹⁴. Ce n'est que plus tard qu'il construisit une maison adjacente, habitée aujourd'hui par Rosario Lévesque¹⁵.

Les origines du tannage¹⁶

La transformation et l'utilisation de peaux d'animaux remontent

loin dans le temps, sans doute jusqu'à la préhistoire, puisque les peaux de bêtes ont toujours servi aux hommes pour se couvrir, se chauffer et s'équiper, «[...] du vêtement à la chaussure, de la tente à l'équipement guerrier puis aux différents usages domestiques [...]»¹⁷. En Égypte, on a d'ailleurs retrouvé une gravure datant de quatre mille ans qui montre des hommes trempant des peaux dans des fosses et les travaillant sur des tables. Les peaux ne se conservant pas facilement (dessèchement, putréfaction), on a dû faire preuve d'ingéniosité et, par une longue et patiente série d'étapes, développer pour ainsi dire le métier de tanneur.

Le tannage provient du mot «*tanner*» que le Petit Robert définit comme «*L'action de préparer (les peaux) avec du tan pour les rendre imputrescibles et en faire du cuir*». Toujours selon le Petit Robert, le tan est «*l'écorce de chêne pulvérisée utilisée pour la préparation des cuirs*». La découverte des propriétés tannantes de l'écorce a certes été l'une des plus importantes dans l'histoire du traitement des peaux et on pense même qu'elle est arrivée avant les débuts de l'écriture. Mentionnons qu'en Nouvelle-France, le tannage s'est développé en utilisant l'écorce de pruche puisque le chêne n'était pas facilement accessible aux premiers colons français.

Quelques facettes du métier de tanneur au Québec

Au début de la colonie, le métier de tanneur a connu son développement essentiellement dans les villes où il y avait une forte demande des produits du cuir, alors que les cultivateurs des campagnes satisfaisaient à leurs besoins en tannant eux-mêmes leurs peaux¹⁸. Les tanneries artisanales des villes ont prospéré jusque dans la seconde moitié du XIX^e siècle, au moment où l'envahissement du cuir américain sur le marché canadien a forcé les tanneries à se mécaniser pour accroître leur productivité. Cette

mécanisation a ainsi supplanté le travail manuel, provoquant la fin du tannage artisanal dans les villes¹⁹.

Devant répondre à des besoins beaucoup plus restreints des gens de leur voisinage, les tanneries artisanales des milieux ruraux ont pu résister plus longtemps à l'envahissement du cuir industriel et à la mécanisation. C'est seulement autour des années 1930-40 que le déclin des tanneries artisanales a finalement touché le milieu rural²⁰. La Tannerie Lévesque de Saint-Octave-de-Métis, l'une des dernières à avoir perpétué la méthode traditionnelle telle qu'elle se pratiquait à la fin du XIX^e siècle, a quant à elle poursuivi ses opérations jusqu'en 1959²¹. En effet, dans les campagnes, le tannage artisanal a évolué de façon très différente et c'est là que les traditions françaises se sont le mieux perpétuées. Mentionnons en outre que le tanneur avait un rôle économique important dans son milieu puisque son produit, le cuir, était utilisé par les cultivateurs, les cordonniers et les selliers²². Comme l'illustre la figure suivante, le cuir servait à fabriquer plusieurs objets utilitaires, dont bottes, mitaines et harnais, (figure 1).

Avec un total de 420 tanneries au Québec en 1871, dont 27 sur le territoire qui s'étend de Kamouraska à Gaspé, la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle marquent l'apogée des tanneries artisanales au Québec²³. Comme le montre la carte suivante, il en existait une multitude dans le Bas-Saint-Laurent, (figure 2).

Un travail laborieux

Le métier de tanneur nécessitait un très long apprentissage et il fallait de nombreuses années avant d'être compétent. À preuve, en France, «l'initiation au métier durait sept ans (cinq années d'apprentissage et deux années de compagnonnage)»²⁴. La transmission du savoir se faisait de père en fils ou de tanneur à apprentis et les «secrets» du tannage étaient parfois bien gardés car les tanneurs hésitaient à les divulguer à de simples engagés. Les jeunes qui voulaient

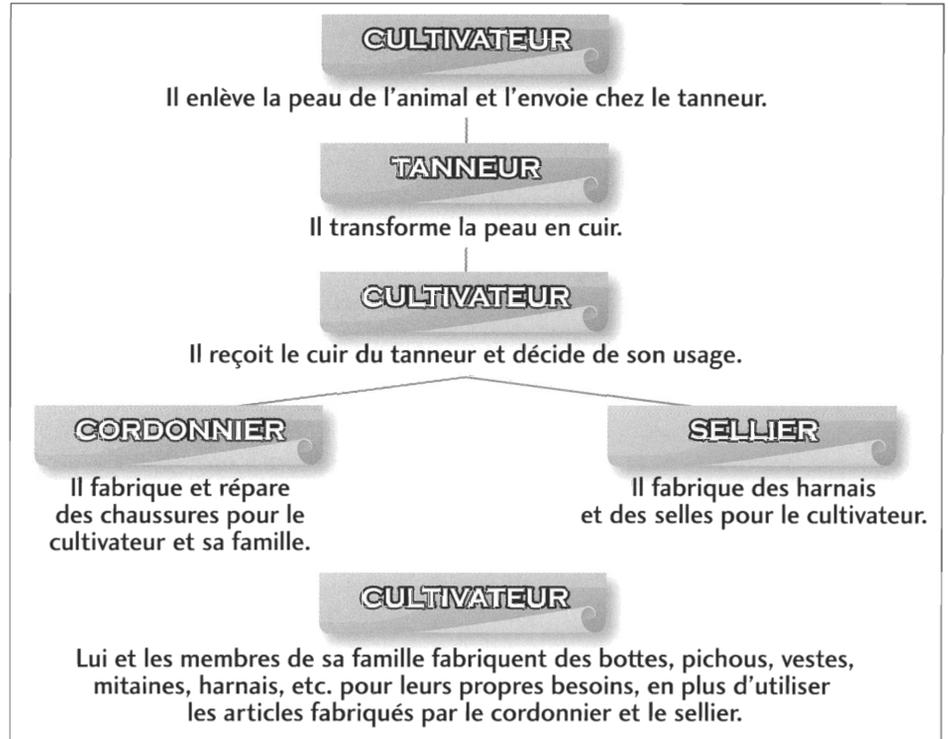


Figure 1 De la boucherie au produit fini.
(Source: *Tanneurs et tanneries du Bas-Saint-Laurent (1900-1930)*, p. 43.)

Localisation des tanneries artisanales du Bas-Saint-Laurent aux XIX^e et XX^e siècles

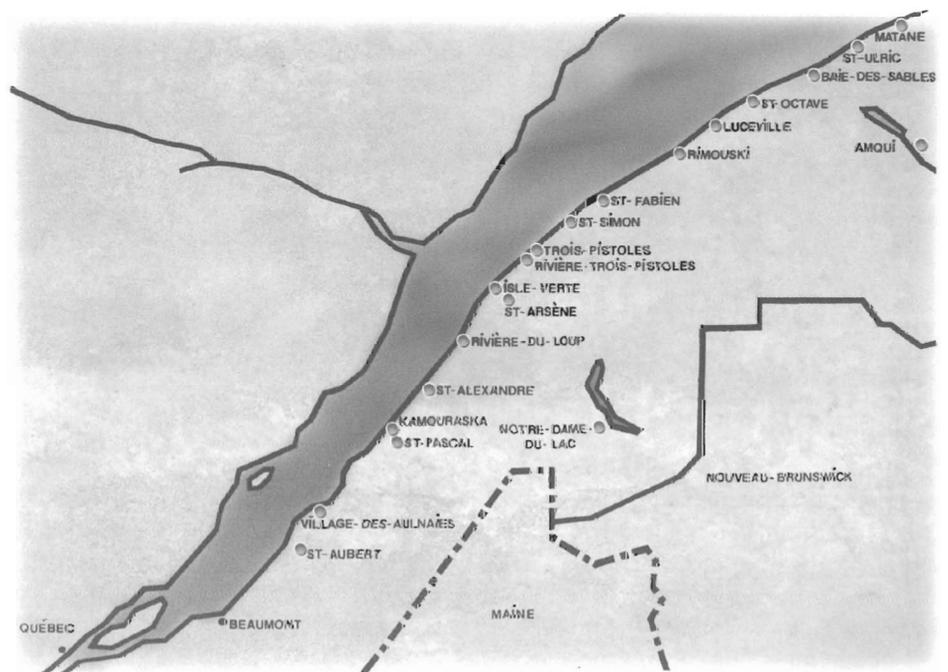


Figure 2 Les tanneries artisanales du Bas-Saint-Laurent au XIX^e et au XX^e siècles.
(Source: *Tanneurs et tanneries du Bas-Saint-Laurent (1900-1930)*, p. 35.)



La famille d'Alphonse Lévesque et de Blanche Roy vers 1943. (Collection Thérèse Lévesque-Martin)

devenir tanneurs devenaient apprentis et travaillaient avec un tanneur jusqu'au moment d'acheter ou de construire leur propre tannerie²⁵.

En ce qui concerne Joseph Lévesque, on sait qu'il fit son apprentissage à Baie-des-Sables, puisque le recensement de 1881 indique qu'il était tanneur dans ce village. Il est d'ailleurs intéressant de noter que le recensement y dénombre pas moins de six tanneurs et apprentis²⁶, dont Théophile Fournier et Alexis Desrosiers, comme le confirme cet extrait de la monographie de Robert Fournier sur l'histoire de Baie-des-Sables:

Baie-des-Sables a peut-être été le site de la première tannerie importante de la région. [...] D'après Alex Irving, de Rememeed, entre 1875 et 1900, les clients venaient d'aussi loin que la rivière Restigouche pour faire tanner les peaux de leurs bêtes. Cette tannerie

appartint à Théophile Fournier, puis à Alexis Desrosiers et à son fils Germain²⁷.

Joseph n'a probablement pas appris de son père Ignace car celui-ci était cultivateur et, malheureusement, aucun document n'indique auprès de qui il était apprenti. Soulignons le témoignage d'Eugène Goulet à propos de l'association de son père Elzéar avec Joseph dans la tannerie de Luceville:

La tannerie a été bâtie deux ans avant l'achat par mon père. Le gars est tombé malade et il l'a vendue. Mon père [Elzéar Goulet] l'a achetée [...] Il ne connaissait pas le métier mais il a acheté la tannerie avec son beau-frère [Joseph Lévesque], puis le beau-frère, lui, connaissait ça. Ils se sont mis tous les deux; ils ont travaillé tous les deux sept-huit ans de temps. Son beau-frère venait de

Sandy Bay, aujourd'hui Baie-des-Sables, où il avait travaillé. Il avait appris là²⁸.

Parmi les métiers d'artisan pratiqués à cette époque, celui de tanneur était certes l'un des plus exigeants. D'abord, le tanneur devait avoir les connaissances nécessaires pour transformer en cuir différentes sortes de peaux: bœuf, vache, mouton, lapin, etc. Ensuite, le tannage comportait plusieurs étapes souvent menées simultanément, chacune requérant une attention de tous les instants. Aucune étape ne devait s'effectuer distraitement car les conséquences d'une erreur pouvaient s'avérer désastreuses et mener à la perte de plusieurs peaux. Or, les heures de travail étaient très longues et les jours de congé plutôt rares, comme en témoigne Thérèse Lévesque, fille d'Alphonse, à ce sujet. «Il [Alphonse Lévesque] se levait dès

4 h du matin et allait travailler à la boutique avant de prendre son déjeuner, il avait une demi-journée de travail de fait quand nous on se levait». Finalement, le tanneur manipulait des peaux pesant de 30 à 50 livres (14 à 23 kilos), souvent imbibées d'eau, impliquant un très grand effort physique²⁹.

Les étapes du tannage artisanal

Le tannage artisanal comportait trois grandes étapes, soit la préparation des peaux, le tannage proprement dit, le corroyage et la finition, (figure 3).

Préparation des peaux

À la Tannerie Lévesque, les peaux arrivaient habituellement «vertes», c'est-à-dire qu'elles avaient déjà été salées, soit par le cultivateur ou le boucher, peu de temps après avoir été enlevées de l'animal. Une fois salées, les peaux étaient pliées et placées dans un endroit frais jusqu'à ce que le sel ait bien pénétré, ce qui permettait de les conserver. Après leur réception à la tannerie, les peaux étaient entreposées dans l'appentis, la «shed»³⁰, et elles étaient marquées à l'aide de traits faits au couteau, pour les identifier avant de les tanner. Dans les meilleures années, on pouvait tanner de vingt à vingt-cinq peaux par semaine³¹.

La préparation des peaux, appelée parfois «travail de rivière»³², consistait premièrement à les débarasser des poils et de tous les résidus de chair. L'appellation travail de rivière vient du fait qu'autrefois ce travail était exécuté en partie dans le courant de la rivière. L'eau était d'ailleurs nécessaire dans toutes les étapes du travail, du trempage des peaux salées jusqu'au rinçage final³³. Les tanneurs en utilisaient une très grande quantité, d'où la nécessité d'être situé près d'un cours d'eau. Le choix de l'emplacement de la Tannerie Lévesque illustre bien l'importance d'une source d'eau à proximité, comme en témoigne le bail de location du terrain entre Elzéar Roy et Jean-Baptiste Sirois en février 1888:

[...] terrain avec droit au preneur de tout le pouvoir d'eau provenant de la source existant sur la terre du bailleur à environ deux cents pieds et s'écoulant sur le terrain baillé, après que le bailleur ait puisé toute l'eau dont il aura besoin pour sa maison et ses animaux [...] ³⁴

Le moment venu, on faisait tremper les peaux dans des bassins d'eau durant une période de huit jours environ pour les dessaler.

Le dépilage, ou dépoilage, débute par une période de trempage à la chaux, opération délicate puis-

qu'il fallait utiliser la bonne quantité de chaux pour que les poils se détachent aisément sans toutefois abîmer les peaux. Plusieurs cuves, avec différente force de chaux dans chacune, étaient utilisées et les peaux passaient successivement d'une cuve à l'autre pour une période totale de trois semaines environ. Il y avait trois forces de solution nommées «chaux vif» ou «plain vif», la plus forte, «plain-chaux», l'intermédiaire et «mort-plain», la plus faible. Les peaux devaient toujours être recouvertes de la solution dans laquelle elles trempaient et il fallait régulièrement les retirer des cuves pour les examiner. Quand le trempage à la chaux était terminé, les poils se détachaient facilement³⁵. Pour ce travail, on utilisait une immense table arrondie et relevée à un bout, nommée «banc de rivière». On utilisait alors le couteau à débourrer pour les dépiler et le couteau à décharner pour les débarrasser des résidus de chair.

Ce ne sont pas toutes les peaux qui étaient débarrassées de leurs poils. C'est le cas bien sûr des peaux de mouton servant à la confection des fameuses «robes de carriole». Dans la famille d'Alphonse Lévesque, c'est aux enfants (Jeanne, Téléspore, Thérèse et Gabrielle) que revenait la tâche de coudre les peaux de mouton qui avaient été préparées et taillées.

DE LA PEAU AU CUIR

ÉTAPE	DURÉE/MOMENT	PROCÉDÉS	ÉLÉMENTS	GESTES
1 ^{RE}	1 sem./1 ^{re} sem.	salage	eau et sel	lavage et enroulement
2 ^E	1 sem./1 ^{re} sem.	trempage	eau (de ruisseau)	rinçage
3 ^E	3 sem./3 ^e -5 ^e sem.	dépilage	chaux et eau	grattage et rinçage
4 ^E	1 sem./6 ^e sem.	débouillage, décharnage et confitage	fiente (de poule) et eau	nettoyage et rinçage
5 ^E	6 sem./7 ^e -12 ^e sem.	tannage	tannin	trempage et rinçage
6 ^E	1 sem./13 ^e sem.	corroyage	huile	étirage et glaçage
7 ^E	1 sem./14 ^e sem.	séchage	air	étendage

Figure 3 De la peau au cuir.
(Source: *Les métiers du cuir*, p. 137.)

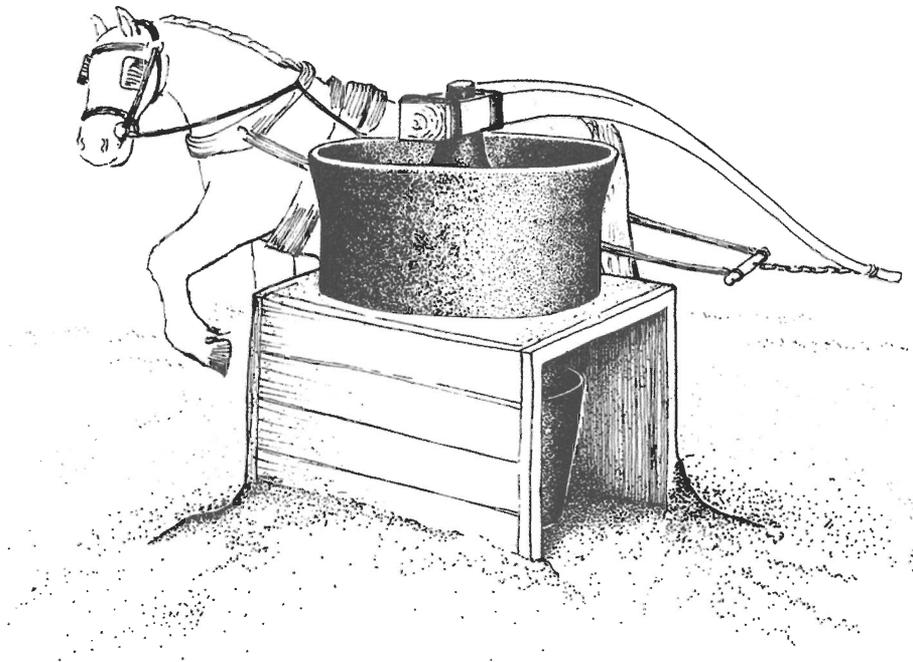
Moulin à broyer l'écorce de pruche

Figure 4 Cabestan.
(Source: *Les métiers du cuir*, p. 133.)

Une «robe de carriole», qu'on offrait souvent au temps des Fêtes, en comptait une dizaine.

Une fois débarrassées de leurs poils et des résidus de chair, les peaux devaient séjourner dans un «confit» préparé avec de la fiente de poule et de l'eau bouillante. Quand cette préparation était refroidie, on y plongeait les peaux pour une douzaine d'heures environ. Le confitage était nécessaire pour neutraliser l'effet de la chaux sur les peaux. En effet, l'ammoniaque qu'il contenait faisait réduire l'épaisseur des peaux pour en faire sortir toute la chaux. Ce type de confit (excréments) permettait en outre d'obtenir un cuir particulièrement souple. Cette opération devait être suivie très attentivement car, si elle était trop prolongée, on risquait de se retrouver avec des piqûres et même des trous dans le cuir.

Comme dans plusieurs villages comptant la présence d'un tanneur, la famille Lévesque de Saint-Octave-de-Métis ne fut pas épargnée du surnom de «crotte de poule» qu'on donnait parfois aux tanneurs à cause de ce procédé certes malodorant mais pourtant essentiel. Après le trempage dans le confit, les peaux étaient rincées plusieurs fois puis grattées à nouveau avec un couteau pour enlever les derniers résidus de poils ou de chairs.

Après environ cinq semaines de préparation, les peaux étaient maintenant prêtes pour le tannage proprement dit.

Le tannage végétal à l'écorce de pruche³⁶

Les tanneurs Lévesque ont toujours pratiqué la méthode artisanale du tannage végétal basée sur l'utilisation de l'écorce, l'un des plus anciens procédés de tannage et de conservation des peaux.

L'écorce utilisée à Saint-Octave était l'écorce de pruche, qu'on achetait dans les Cantons-de-l'Est ou dans la Beauce car cette essence était absente de la région du Bas-Saint-Laurent. L'écorce de

pruche arrivait par train, un plein wagon selon les souvenirs de Jeanne Lévesque.

Il fallait d'abord moudre l'écorce. Tout près de la tannerie, il y avait une grange dans laquelle on retrouvait le «moulin à écorce» nommé cabestan, qui attirait beaucoup de curieux semble-t-il. Actionné par un cheval relié à l'axe central du moulin par une perche, le mouvement de rotation de celui-ci permettait d'actionner les dents qui broyaient l'écorce³⁷, (figure 4).

Pour extraire le tanin, on étendait une couche de cette écorce broyée dans des cuves. De l'eau était chauffée dans une bouilloire, «le boiler», et, par un système de tuyauterie, on dirigeait la vapeur vers les «cuves à tanin» qui contenaient l'écorce. Sous l'effet de la chaleur et de la vapeur, l'écorce se dilatait et la solution rouge ainsi obtenue constituait la liqueur de tanin.

Une fois refroidie, cette liqueur était transférée dans les «cuves de tannage» où on y faisait

trempier les peaux pendant une période de six à huit semaines. Les peaux devaient passer d'une liqueur faible à une de plus en plus forte, une «pompe en bois» faisant passer la solution de tanin d'une cuve à l'autre. Ce mélange devait être brassé régulièrement. Le nombre de cuves utilisées variait d'un tanneur à l'autre. À Saint-Octave, on en utilisait six.

Lorsque le trempage dans la solution de tanin était jugé satisfaisant, les peaux étaient retirées des cuves puis elles étaient suspendues sur des perches pour les faire égoutter pendant 24 heures environ. Le tannage était terminé.

Le corroyage et la finition

Le corroyage est l'ensemble des opérations par lesquelles le cuir tanné est assoupli, imperméabilisé et lustré pour le rendre utilisable. Alors qu'en France le métier de corroyeur est exercé à part entière, cette fonction est ici accomplie par le tanneur lui-même³⁸.



La Tannerie Lévesque. (Collection Marguerite Lévesque)

Il existe deux types de corroyage, l'un à l'eau, l'autre au gras, soit au suif ou à l'huile³⁹. À Saint-Octave, comme dans les autres tanneries artisanales du Bas-Saint-Laurent, seul le corroyage à l'huile était pratiqué. Une fois les peaux égouttées mais avant qu'elles ne soient trop sèches, on les badigeonnait avec de l'huile de morue pour augmenter leur résistance à l'humidité et pour les rendre plus souples⁴⁰. Ainsi enduites d'huile, on les laissait sécher jusqu'à ce qu'on puisse les étirer. Pour avoir des résultats satisfaisants et pour faciliter cette opération d'étirage, il ne fallait d'ailleurs pas que les peaux soient trop sèches, car elles devenaient alors rigides. Le fait qu'elles aient été enduites d'huile permettait également au cuir de s'assouplir, faisant en sorte qu'elles se travaillaient mieux⁴¹.

L'étirage permettait d'éliminer au maximum les plis et les bosses pour rendre le cuir le plus lisse possible. L'opération durait plusieurs jours car il fallait étirer le cuir plusieurs fois tout en le laissant sécher entre chaque étirage.

Dans la plupart des tanneries artisanales, ce travail était fait à la main, sur une table à surface plane, à l'aide de divers outils dont le couteau à étirer et la paumelle ou «*outil pour bourder*». À la tannerie de Saint-Octave, on utilisait également le «*jack à steam*»⁴², le seul outil mécanique à avoir été introduit dans tout le processus de tannage. Ce «*marteau mécanique*» qui ressemblait à un maillet ou à un pilon, servait à étirer, à assouplir et à lustrer (sous l'effet du frottement) les peaux. Voici d'ailleurs la description qu'en faisait le journaliste Jean-Yves Pelletier dans son article sur la Tannerie Lévesque paru à l'automne 1959 lors de la fermeture de la boutique:

Le banc d'étirage est mû par un moteur à essence qui actionne un grand bras retenu au plafond par une excentrique. À l'extrémité de ce grand bras se trouve une sorte de pilon, lequel se promène de haut en bas sur une table inclinée à 45°. On réussit ainsi l'assouplissement de la peau, les frottements énergiques lui rendant son grain naturel⁴³.

Une fois les peaux bien étirées, il ne restait plus qu'à les faire sécher. Après plus de deux ou trois mois de dur labeur, les peaux étaient maintenant prêtes à être livrées.

* * *

La Tannerie Lévesque ferma ses portes en 1959, à l'époque où les cultivateurs, ses principaux clients, cessèrent d'utiliser le cuir artisanal devenu moins concurrentiel, comme le relate Alphonse Lévesque dans une entrevue à un journaliste:

C'en est maintenant fait de ma tannerie. Les procédés de l'industrie moderne permettent à celle-ci de traiter le double de peaux dans la moitié du temps. Un autre facteur, et non le moindre, tend à tuer la petite industrie: c'est la demande du marché. Jadis, il n'était pas question d'acheter des chaussures fabriquées à la manufacture, et encore moins des attelages. On confectionnait le tout avec des peaux tannées dans les boutiques de la région⁴⁴.

Le cuir «industriel» avait supplanté le cuir «artisanal».

Après la fermeture de «la boutique», Alphonse et Rosario Lévesque continuèrent à faire le commerce des peaux. Ils achetaient des peaux des cultivateurs et des bouchers, les salaient pour ensuite les expédier à Plessisville ou à Victoriaville d'où elles étaient acheminées aux tanneries industrielles du Canada et des États-Unis.

En 1988 et 1989, le ministère des Affaires culturelles réalisa une étude afin d'évaluer la valeur patrimoniale de cette ancienne tannerie artisanale. Même si cette étude concluait entre autres que la Tannerie Lévesque présentait un intérêt indéniable, le projet de rénovation et de mise en valeur ne s'est pas réalisé et la tannerie fut démolie au début des années 1990.

Notes

- 1 L'auteure est la petite-fille d'Alphonse Lévesque. Plusieurs informations, documents et photographies utilisés pour réaliser cet article proviennent de Thérèse, Jeanne, Laurella, Marguerite et Danielle Lévesque, filles d'Alphonse et petites-filles de Joseph, ainsi que du témoignage de Rosario Lévesque recueilli par le ministère des Affaires culturelles pour l'élaboration de l'étude patrimoniale sur la Tannerie Lévesque en 1990.
- 2 Jacques Thériault, Jean-Rock Gagnon et André Boutin, *Hier, au pays des Métis: histoire et culture d'une région du Québec (1675-1960)*, Mont-Joli, Les Ateliers Plein Soleil, 1977, p. 225.
- 3 Québec (Province), ministère des Affaires culturelles, Direction des services centraux, *Tannerie Lévesque St-Octave-de-Métis: étude patrimoniale*, 1990, p. 1.
- 4 Bibliothèque et Archives Canada, *Recensement du Canada (1881)*, RG 31, District de Rimouski, sous-district de MacNider, nom Lévêque, Joseph.
- 5 Jean-Yves Pelletier, «La tannerie de St-Octave-de-Métis, une des vieilles industries de la Gaspésie», coupure d'un article de journal paru fin octobre 1959 lors de la fermeture de la Tannerie Lévesque et faisant partie des archives de Marguerite Lévesque. Malgré de nombreuses recherches, nous n'avons pas retrouvé la référence exacte.
- 6 Fernand Harvey, «La vieille tannerie de Luceville; un témoin des débuts de la mécanisation manufacturière», *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. VI, n° 1, 1979, p. 40 et p. 48.
- 7 Québec (Province), ministère des Affaires culturelles, Direction des services centraux, *op. cit.*, p. 1.
- 8 *Bail de location de terrain de Elzéar Roy à Jean-Baptiste Sirois, le 11 février 1888, notaire Napoléon Michaud*, Registre foncier du Québec (<http://www.registrefoncier.gouv.qc.ca/>) circonscription municipale de Matane, contrat n° 3062, enregistré le 16 février 1888 (page consultée le 20 janvier 2009).
- 9 *Acte d'obligation hypothécaire entre Martin & Lebel et Jean-Baptiste Sirois, le 29 décembre 1888. Notaire Napoléon Michaud*, Registre foncier du Québec (<http://www.registrefoncier.gouv.qc.ca/>) circonscription municipale de Matane, contrat n° 3318, enregistré le 2 janvier 1889 (page consultée le 20 janvier 2009).
- 10 *Acte de vente de Jean-Baptiste Sirois à Joseph Lévesque, le 18 avril 1889. Notaire Thomas Pelletier*, Registre foncier du Québec (<http://www.registrefoncier.gouv.qc.ca/>) circonscription municipale de Matane, contrat n° 3460, enregistré le 14 mai 1889 (page consultée le 20 janvier 2009).
- 11 Fernand Harvey, *op. cit.*, p. 40.
- 12 *Ibid.*
- 13 Québec (Province), ministère des Affaires culturelles, Direction des services centraux, *op. cit.*, p. 2.
- 14 *Ibid.*, p. 3.
- 15 Plusieurs recherches ont été effectuées en vain pour essayer de retracer la date exacte de la construction de la maison.
- 16 Les informations concernant l'origine du tannage proviennent de différentes sources: Jacques Bérard et Jacques Gobilliard, *Cuir et peaux*, Paris, PUF, 1964; Jean-Claude Dupont, Jacques Mathieu et Madeleine Béland, *Les Métiers du cuir*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1981; Ronald Labelle, *Tanneurs et tanneries du Bas-Saint-Laurent: (1900-1930)*, Ottawa, Musées nationaux du Canada, 1979.
- 17 Jacques Bérard et Jacques Gobilliard, *op. cit.*, p. 6.
- 18 M. K. Thornton, *La préparation du cuir à la ferme*, document manuscrit retrouvé dans les archives de Laurella Lévesque et contenant des conseils sur le tannage et quelques recettes de solutions utilisées.
- 19 Ronald Labelle, chapitre III. L'évolution du tannage au Québec depuis 1760, *op. cit.*
- 20 Mathieu Dupont et Madeleine Béland, *op. cit.*, p. 131.
- 21 Québec (Province), ministère des Affaires culturelles, Direction des services centraux, *op. cit.*, p. 5.
- 22 Ronald Labelle, *op. cit.*, p. 41.
- 23 Fernand Harvey, *op. cit.*, p. 41.
- 24 Mathieu Dupont et Madeleine Béland, *op. cit.*, p. 23.
- 25 Ronald Labelle, *op. cit.*, p. 36 à 38.
- 26 Bibliothèque et Archives Canada, *op. cit.*, District de Rimouski, sous-district de MacNider, occupation tanneur.
- 27 Robert Fournier, *Baie-des-Sables: 1869-1969: histoire de la paroisse de l'Assomption-de-Notre-Dame*, Rimouski, Bellavance, 1969, p. 158.
- 28 Ronald Labelle, *op. cit.*, p. 53.
- 29 *Ibid.*, p. 39-40 et p. 118.
- 30 Québec (Province), ministère des Affaires culturelles, Direction des services centraux, *op. cit.*, p. 2.
- 31 Jean-Yves Pelletier, *op. cit.*
- 32 Jacques Bérard et Jacques Gobilliard, *op. cit.*, p. 32.
- 33 Ronald Labelle, *op. cit.*, p. 90.
- 34 *Bail de location de terrain de Elzéar Roy à Jean-Baptiste Sirois, le 11 février 1888. Notaire Napoléon Michaud*, *op. cit.*
- 35 Jean-Yves Pelletier, *op. cit.*
- 36 Les informations concernant le tannage proviennent de différentes sources: Québec (Province), ministère des Affaires culturelles, Direction des services centraux, *op. cit.*; Jean-Yves Pelletier, *op. cit.*; Ronald Labelle, *op. cit.*; Jacques Bérard et Jacques Gobilliard, *op. cit.*
- 37 Ronald Labelle, *op. cit.*, p. 62.
- 38 Jean-Claude Dupont, Jacques Mathieu et Madeleine Béland, *op. cit.*, p. 131.
- 39 Jacques Bérard et Jacques Gobilliard, *op. cit.*, p. 98.
- 40 Jean-Yves Pelletier, *op. cit.*
- 41 Ronald Labelle, *op. cit.*, p. 113.
- 42 Québec (Province), ministère des Affaires culturelles, Direction des services centraux, *op. cit.*, p. 4.
- 43 Jean-Yves Pelletier, *op. cit.*
- 44 *Ibid.*